

Dr Claire SIRET
CNOM
4 rue Léon Jost
75855 Paris Cedex 17

Paris le 5 décembre 2023

Lettre RAR

Ma chère Consœur,

Nous tenons d'abord à vous remercier très vivement de nous avoir reçus au CNOM. Nous avons eu le sentiment d'être non seulement écoutés mais entendus avec bienveillance par une collègue sachant de quoi il est question. L'amalgame de l'haptonomie avec des pratiques fantaisistes voire sectaires était tout à fait choquante pour nous, comme nous vous l'avions dit dans notre lettre du 24 juillet. L'accusation implicite de charlatanisme voire d'exercice illégal de la médecine, fondée sur plusieurs inexactitudes essentielles est très préjudiciable aux médecins et professionnels de santé qui pratiquent l'haptonomie, comme une modalité de leur métier reconnu, après une formation longue et des mises à jour au sein du CIRDH-FV soutenue par une expérience clinique et théorique documentée de plus de 60 ans

La page 5 de la tablette de juin 2023 sur les PSNC indiquait :

« Aujourd'hui, l'offre de PSNC étant exponentielle, il est nécessaire de faire le tri entre des pratiques dangereuses pour la santé des patients et celles qui peuvent présenter un intérêt dans l'accompagnement du malade et les restreindre au seul domaine du bien-être ».

Nous avons donc salué avec reconnaissance l'annonce que nous allions être reçus le 25 octobre 2023, par deux confrères, les docteurs Claire Siret et Gilles Munier

Nous étions convaincus que ce rendez-vous permettrait, grâce à un débat contradictoire mené avec la rigueur scientifique indispensable, de rectifier les erreurs de la plaquette et de montrer l'intérêt de la pratique de l'Haptonomie, en particulier par les médecins et de montrer qu'elle ne peut être « *restreinte au seul domaine du bien-être* ». En vue de ce rendez-vous nous avons remis un dossier d'une centaine de pages donnant la référence de notre site, l'historique de l'haptonomie, la liste des titres des travaux, articles, conférences, interventions dans les DU. Après cet envoi le rendez-vous a été reporté au 23 novembre, ce qui permettait au CNOM de se pencher de manière plus approfondie sur notre pratique.



l'Haptonomie
CIRDH - FRANS VELDMAN

Jeudi 23 novembre vous étiez le seul médecin présent, entourée de trois juristes, dont l'utilité dans un débat médical interroge. L'entretien a confirmé au-delà de tout doute que l'Haptonomie était une pratique éprouvée, sérieuse, utile, ayant sa place dans des DU et des congrès ou des livres collectifs de bon niveau, et que notre éthique était conforme à celle du CNOM. Nous avons clairement évoqué le fait que nous partageons les mêmes préoccupations que l'Ordre sur les dérives sectaires, le respect des patients, les relations d'emprise, le dévoiement de la pratique clinique par des gens non-médecins ou par des médecins sans éthique.

Nous n'avons entendu aucune critique d'ordre médical. Il est acté que nous mettons le patient au centre des soins, et que l'Haptonomie ne constitue qu'un complément à notre profession, sans à aucun moment se substituer à la médecine moderne, ni interrompre les soins habituels du patient, ni pratiquer une captation de volonté, ni une pratique sectaire. Donc, l'Haptonomie fait bien partie des pratiques « *qui peuvent présenter un intérêt dans l'accompagnement du malade* ». Il a pu être constaté et confirmé que nous remplissions les critères qui vous importent : « *la compétence et de la probité du corps médical, de veiller à la qualité et à l'accès aux soins et au respect des droit des patients* ».

On nous a encouragé à nous rapprocher de groupes institutionnels, ce que nous avons déjà commencé à faire. Mais vous ne pouvez ignorer que cela va prendre un certain temps.

Bien que les juristes aient déclaré que « la loi » ne permettait pas de modifier la position de l'Ordre envers l'haptonomie ni la fiche 11 qui est pourtant lourdement inexacte, vous nous avez raccompagné avec des paroles très encourageantes et rassurantes. Nous espérons un compte rendu écrit qui n'a pas été adressé.

Nous sommes donc très perplexes et avons donc besoin d'éclaircissements :

- Quelle est la position du CNOM à la suite de ce rendez-vous, et quelles sont les conséquences pratiques qui en sont la suite ? Nous espérons que l'amalgame qui nous ostracise aux yeux du public et nous porte un grave préjudice cessera. La plaquette, établie après une recherche que l'on peut qualifier de très légère et manquant de rigueur scientifique a été largement diffusée et vise à atteindre le public, les confrères, les conseils départementaux etc... (page 5) En effet, nous l'avons vérifié, quand on tape haptonomie sur internet, notre site apparaît très rapidement, pratiquement en première ou deuxième position. Par ailleurs nos lettres sont signées de mon nom en tant que présidente. Taper mon nom sur internet, par simple curiosité, aurait renvoyé le CNOM immédiatement à notre site. De la part du CNOM, bénéficiant d'une forte image légale et symbolique on pouvait légitimement attendre une critique fondée sur un vrai dossier, communiqué aux confrères attaqués, suivie d'un débat sérieux, étayé sur une recherche responsable avant de lancer et diffuser tous azimuts une accusation aussi grave, vis-à-vis de collègues ainsi stigmatisés. Il n'en a rien été, et cela confirme notre sentiment que le dossier est vide.
- Cette fiche nous dénigre gravement en donnant des informations fausses sur les praticiens, tous diplômés de professions de santé que le CIRDH FV forme depuis 40 ans. Ainsi, le CNOM annonce 65 heures de formations à des personnes sans formation professionnelle de santé, alors que, pour figurer sur nos listes, outre la compétence de base, il faut au minimum 260 heures, suivies de sessions d'actualisation, indispensables. Ces fausses informations, engagent le CNOM.
- Si la fiche 11 sur l'haptonomie n'est pas retirée spontanément par le CNOM ou modifiée profondément, je vous demande de nous apporter les éléments suivants :
 - Comment entendez-vous « rectifier le tir » ? Comment imaginer que les médecins et les conseils départementaux, destinataires de la plaquette, fassent le tri et les analyses juridiques qui s'imposeraient à minima ? Ils vous font confiance, et le résultat peut être



l'Haptonomie
CIRDH - FRANS VELDMAN

catastrophique. Le risque que notre centre soit amené à cesser ses activités de transmission après 40 ans de travail sérieux, ne peut être écarté. Les organismes de formation permanente étant très attentifs à tout ce qui est produit par le CNOM, les inscriptions se tarissent. L'enjeu est donc pour nous d'une grande gravité.

- Les juristes du CNOM présents lors de l'entretien ont déclaré que la fiche 11 concernant l'Haptonomie ne pouvait être ni retirée ni modifiée parce que c'était « la loi », sans autre précision. Elles ont dénié le caractère gravement péjoratif de la suspicion de charlatanisme. Ces juristes avaient de même affirmé que le dossier n'avait pas à être communiqué à notre avocat, malgré sa demande... La CADA a jugé le contraire. Bien entendu, nous souhaitons éviter un conflit, d'autant que nous sommes, tout comme vous, contrariés par des «haptothérapeutes autoproclamés » non professionnels de santé, non formés avec rigueur, agissant sans éthique. Mais ces dérives existent dans toutes sortes de domaines, de la santé et autres et même de la part de notables de la médecine, comme vous ne pouvez l'ignorer.

Par contre, les plaintes concernant une pratique dérivante de l'haptonomie formées à l'encontre du CIRDH-FV sont très peu nombreuses à notre connaissance. On est loin des situations dont se plaint le CNOM où les « *signalements pour dérives thérapeutiques deviennent une actualité de plus en plus importante, voire pluriquotidiennes pour le CNOM* » que dénonce la plaquette. Elle ne manquera pas d'avoir un effet de « prophétie autoréalisatrice ».

Cela ne justifie pas d'ostraciser et de pénaliser ainsi financièrement un très grand nombre de confrères sur la base de faits inexacts, ce qui n'est ni confraternel, ni scientifique. Ce refus de principe de remettre en cause une accusation basée sur une « recherche » menée à l'évidence avec une légèreté peu scientifique nous interpelle.

J'espère vivement, ma chère consœur, que vous trouverez le moyen de mettre rapidement un terme au grave préjudice que nous éprouvons de même que nos membres.

Docteur Catherine Dolto

CC Dr. François Arnault , Président du CNOM